

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 14 JUIN 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 juin 2024 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Madame Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 07 juin 2024

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Alain BRET, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Carole LABLACHE, M. Jérôme LAVIRE, M. Jean-Pierre PERROT, Mme. Maria JEANNEY, M. Serge DELORME ;

Absents Excusés : Mme Laurence FALCOZ (Pouvoir B. LAVIRE), M. Dominique RACCURT (Pouvoir A. RACCURT)

A été élue secrétaire de séance : Monsieur A. BRET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
- Adhésion à un groupement de commandes pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- Examen de devis et autorisation de signature :
 - Voiries.
 - Rénovation Ecole
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'ajout d'un point à l'ordre du jour : étude hydraulique

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.

- *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*
- *2024/22 Adhésion à un groupement de commandes pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).*

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, la convention constitutive du groupement de commandes pour lequel le Syndicat intercommunal d'Énergie et de e-communication est désigné coordonnateur. Le Conseil Municipal par 11 Voix Pour 2

Abstentions approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

2024/23 Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation d'un équipement public local.

Considérant la proposition du Syndicat intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain de participer au financement équivalent à une IRVE dite semi-rapide pour chaque commune membre du groupement de commandes ; Considérant que, les communes membres du groupement de commandes, afin d'installer une IRVE dont l'objectif est de maîtriser la consommation d'énergie et la réduction de gaz à effet de serre, pourront solliciter le versement d'une subvention d'équipement (fonds de concours) auprès du SIEA ; Cette subvention couvre 75% du coût HT de l'opération dans la limite de 22 000,00 € HT maximum par commune. Le Conseil Municipal, par 12 Voix Pour 1 abstention approuve le financement par le SIEA, via le recours de mécanisme du fonds de concours précité afin de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie.

2024/24 Examen de devis Voiries

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de voiries sont nécessaires pour la sécurité des riverains et des usagers ...

- Chemin du Paillot
- Chemin du Verfay
- Reprise de trottoirs en enrobé

La commission travaux s'est chargée de consulter des entreprises spécialisées en matière de travaux publics. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que les travaux seront réalisés en deux tranches et retient l'offre de l'entreprise Centre CTPG demeurant à LOYETTES pour les deux tranches de travaux.

Première tranche de travaux 48 083,52 € HT

Deuxième tranche de travaux 18 659,80 € HT

Autorise Madame le Maire à signer les devis.

2024/24.1 Examen de devis Ecole

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que des travaux de réfection des salles de classes sont nécessaires. Ces travaux portent sur la dépose des dalles de faux plafonds pour remplacement et sur l'application de peinture satinée des 4 classes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise FICAGNA demeurant à DAGNEUX. Le montant des travaux s'élève à 20 137,00 € HT. Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Etude Hydraulique

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la commune a sollicité le cabinet C&D Ingénierie ainsi que le cabinet Egis en vue d'une étude hydraulique afin de répondre à des problématiques liées aux ruissellements d'eaux pluviales, en particulier

sur le secteur Clos de France. Le Conseil Municipal, dans un premier temps, ne souhaite pas donner suite aux offres des cabinets précités mais demande à Madame le Maire d'interroger maître Vincent LACROIX du cabinet Itinéraires Avocats sur ces problématiques de ruissellement d'eaux pluviales.

Comptes Rendus de réunions.

Questions diverses.

Début de séance 19h00

Fin de séance